

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 21 avril 2021

N° 23

Objet : Zone d'activités des
Blâches Gombert
Acquisition de terrains et
revente de ces parcelles

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26)
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

Étaient excusés :

AUDRAN Michel	BOURJAC Jean Marie
AUZET Guy	CHALVET Gilles
BALIQUE François	COMTE Jean Paul
BARDIN Chantal	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	MAGAUD Nathalie
BAUDOUI Marie Anne	REYNAUD Patrice,
BELMONTE Sylvie	REBOUL Childéric
BERTRAND Philippe	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Application agréée f-lespica.com

99_DE-004-200067437-20210421-23_21042021

Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en application de la loi NOTRe, la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération est dotée de la compétence obligatoire « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaire ou aéroportuaires ». A partir du moment où un espace est considéré comme une zone d'activité, il est de facto de la compétence de l'EPCI pour l'ensemble des interventions que sont la création, l'aménagement et la gestion.

Par conséquent, la commercialisation des deux derniers terrains de la zone artisanale de la zone des Blâches Gombert sise sur la commune de Château Arnoux Saint Auban, propriété communale, relève de la compétence de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Ainsi, il convient que Provence Alpes Agglomération achète à la commune de Château Arnoux Saint Auban les terrains afin de pouvoir les rétrocéder.

A ce jour, ces deux derniers terrains sont proposés à la vente :

- Parcelle non bâtie cadastrée AL 1028 d'une contenance de 4.163 m2 auprès de Monsieur Billal TOUATI entrepreneur de maçonnerie à Château Arnoux Saint Auban pour un montant de 79.097,00 euros HT,
- Parcelle non bâtie cadastrée AL 1104 d'une contenance de 10.115 m2 auprès de la Sarl « Loisirs et constructions » représentée par Monsieur Christian BRAVAY pour un montant de 151.725,00 euros HT.

Une demande d'estimation auprès du service de France Domaines a été faite le 15 mars 2021.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2021

Appréciation agréée F. Ingalbeon

99_DE-004-200067437-20210421-23_21042021

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, le Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion :

- à procéder à l'acquisition auprès de la commune de Château Arnoux Saint Auban de la parcelle AL 1028 au prix de 79.097,00 euros HT,
- à procéder à l'acquisition auprès de la commune de Château Arnoux Saint Auban de la parcelle AL 1104 au prix de 151.725,00 euros HT,
- à signer tous documents se rapportant à ces acquisitions auprès de la commune de Château Arnoux Saint Auban ;
- dire que les actes prévoient un paiement du prix à la commune lors de la vente par la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération des dites parcelles ;
- céder à Monsieur Billal TOUATI ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, la parcelle AL 1028 au prix de 79.097,00 euros HT, TVA en sus ;
- céder à la Sarl « Loisirs et constructions » représentée par Monsieur Christian BRAVAY ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, la parcelle AL 1104 au prix de 151.725,00 euros HT, TVA en sus ;

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant, le Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion à signer tous documents s'y rapportant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

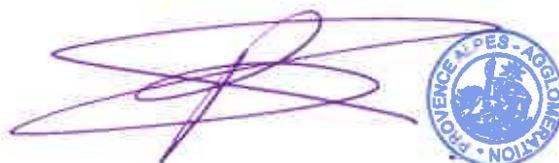
A l'unanimité des suffrages exprimés et :

1 ne prend pas part au vote : M. VILLARD René

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 29/04/2021

Application agréée E-legalis.com

99_DE-004-200067437-20210421-23_21042021

